

# **DELIBERATION**

## DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SEANCE DU 16 MARS 2023**

Compte-rendu affiché le : 22 Mars 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal: 10 Mars

2023

N° 23-03-03

**OBJET:** 

Débat d'orientations budgétaires 2023 -Commune

Mis en ligne, le

2 4 MARS 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

#### Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Daniel DUCROS – Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

### Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Edith CONSIGNY à Christine PALLEY - Serge GRANGE à Mireille PAULET - Michel FRANCHINI à Solange MORERE - Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS - Céline BENNICI à Arlette PEREIRA - Lydie THOLLOT à Guy BERNE.

Membre absent: 0.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 4 MARS 2023

Mairie de Saint-Galmier





## **OBJET DE LA DELIBERATION:**

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 – COMMUNE**

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Après une analyse de l'activité 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement, les orientations majeures qui permettront d'établir le budget 2023 sont présentées. Le document est annexé à la présente.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 22 Mars 2023.

LE MAIRE Philippe DENIS LE SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ALLANCHE

DE ST. G

A AMAZON DE ALAMAM

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 4 MARS 2023

Mairie de Saint-Galmier